

Bonjour,

Voici le 4/4 de l'AEPU avec un bilan des événements d'août à octobre 2016

Sélection en master : ministère, CPU et étudiants trouvent un compromis (septembre 2016)

Les principes de cette réforme sont 1) que le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de 4 semestres (donc sans sélection intermédiaire) qui doit pouvoir reposer sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus et 2) que tout titulaire du diplôme national de licence doit se voir proposer une poursuite d'étude dans un cursus conduisant au diplôme national de master. Cependant, pour l'instant la psychologie est autorisée à poursuivre la sélection entre Master1 et Master2.

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Master/43/9/Position_commune_-_Reforme_du_cursus_conduisant_au_diplome_national_de_master_639439.pdf

L'AEPU est associée à un séminaire sur les "Troubles du comportement dans l'enfance"

Ce séminaire est organisé par APPEA/INSHEA/MAIF, auxquels l'AEPU s'est associée. Il est composé de 8 dates entre janvier et juin 2017, le mardi soir à Paris. Toutes infos utiles bientôt sur le site de l'APPEA (Association Francophone de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent) et de l'AEPU.

Création du corps de Psychologues de l'Education nationale

Si le concours est annoncé sur le site internet de l'éducation nationale

(<http://www.education.gouv.fr/cid99001/les-concours-recrutement-des-psychologues-education-nationale.html>), le décret instituant le statut de ces nouveau corps dans l'éducation nationale est attendu pour cet automne. L'AEPU, associée aux autres organisations professionnelles, suit de très près l'évolution de ce dossier qui tarde à aboutir. Elle continue d'être présente dans les discussions avec le ministère.

Résultats du vote sur le code de déontologie

Les premiers résultats de la consultation nationale pour la réglementation du Code de déontologie des psychologues, organisée par le GIRÉDÉP est disponible en ligne. A suivre !

http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/Vote_GIREDEP_PRESENTATION_pour_publication_site_giredep.pdf

Publication de l'ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine

Ce texte publié au journal officiel tient compte du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 16/04/2014. Il abroge les dispositions de l'article 11 de la Loi Jardé. Cette ordonnance entrera en vigueur à compter de la publication des décrets d'application prévue au plus tard le 31/12/2016. Ce texte ne dit pas clairement si les recherches en psychologie seront concernées par cette nouvelle législation.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032719520&categorieLien=id>

En perspective...

Nous actualisons la liste de nos correspondants. Merci de nous y aider en nous rejoignant comme correspondant lorsque vous n'en avez pas dans votre université !

Nous actualisons aussi notre listing des responsables de licence et de département/UFR de psychologie. Des rencontres interuniversitaires à venir.

L'AEPU a participé au travail d'élaboration du carnet de stage initié par l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN). A suivre.

La prochaine AG de l'AEPu aura lieu le samedi 21 janvier 2017 à Paris.

Le bureau a souhaité la faire précéder d'un débat portant sur la régulation des flux en L1 de psychologie dans les différentes universités.

Save the date !

Rendez-vous dans 3 mois pour la suite et retrouvez tout l'AEPu sur notre site internet

<http://www.aepu.fr/>

Que l'automne vous soit clément !

Marianne Jover
Secrétaire de l'AEPu